

**Tribunal régional
Jura bernois-Seeland
Agence du Jura bernois**

Rue de l'Union 13
2502 Bienne

Téléphone 031 636 42 90
tribunalregional.jurabernois@justice.be.ch
www.justice.be.ch/tribunauxregionaux

Plan des audiences

Bienne, le 21 octobre 2026

Plan des audiences du Tribunal régional Jura bernois-Seeland, Section pénale, novembre 2026

Date / Heure / Durée / Salle* / N° du cas	Accusé/-es / Objet de la procédure / Remarques	Autorité de jugement / Président/e du Tribunal / Greffier/-ère
<p>Huis clos (sauf pour les représentants de la presse agréés art. 70 al. 3 CPP)</p> <p>28 octobre 2026</p> <p>08:35 heures</p> <p>journée complète</p> <p>+</p> <p>29 octobre 2026</p> <p>08:35 heures</p> <p>½ jour de réserve</p> <p>+</p> <p>Rendu du jugement : le 2 novembre 2026 à 13:30 heures</p> <p>Salle 00-18 (rez-de- chaussée)</p> <p>PEN 26 253</p>	<p>1 prévenu</p> <p>2 parties plaignantes</p> <p>Actes d'ordre sexuel sur des enfant et actes d'ordre sexuel commis sur une personne incapable de discernement, partiellement en concours avec la prévention d'incestes (en tant qu'il y a eu parfois acte d'ordre sexuel), infractions prétendument commises : entre le 08.12.2011 et le 07.12.2016</p> <p>+</p> <p>actes d'ordre sexuel et contraintes sexuelles ou acte d'actes sexuel commis sur une personne incapable de discernement, infractions commises entre le 08.12.2016 et fin juin 2022</p> <p>+</p> <p>actes d'ordre sexuel sur un enfant, viols ou actes d'ordre sexuel commis sur une personne incapable de discernement, ainsi qu'incestes, infractions prétendument commises entre le 08.12.2016 et fin juin 2022</p> <p>+</p> <p>pornographies, infractions prétendument commises 1. entre le 08.12.2011 et le 23.06.2020 2. entre le 17.04.2015 et fin juin 2022 3. autour de 2017</p> <p>+</p> <p>actes d'ordre sexuel avec un enfant, infraction prétendument commise le 07.09.2018</p> <p>+</p>	<p>Tribunal collégial à 5 juges</p> <p>Présidente : Rüfenacht</p> <p>Greffière : Incici</p>



	<p>violation du devoir d'assistance ou d'éducation, infractions prétendument commises entre le 17.04.2015 et le 17.11.2024</p> <p>+</p> <p>actes d'ordre sexuel avec un enfant et contraintes sexuelles ou actes d'ordre sexuel sur une personne incapable de discernement ou de résistance, infractions prétendument commises entre le 31.03.2013 et fin avril 2023</p> <p>+</p> <p>actes d'ordre sexuel sur un enfant, incestes et viols, infractions prétendument commises entre le 31.03.2021 et fin avril 2023</p> <p>Comparution du Ministère public</p>	
<p>03 novembre 2026</p> <p>08:35 heures</p> <p>1 journée</p> <p>Rendu du jugement le même jour à 16:00 heures</p> <p>Salle 00-18 (rez-de-chaussée)</p> <p>PEN 26 195 + 196</p>	<p>2 prévenus</p> <p>1. + 2.</p> <p>escroquerie, infraction prétendument commise entre le 1er janvier 2022 et le 14 novembre 2023 à Courtelary</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Président : Richard</p> <p>Greffière e.r. : Augey</p>
<p>03 novembre 2026</p> <p>13:35 heures</p> <p>02:30 heures</p> <p>Salle 03-11 (3e étage)</p> <p>PEN 26 8</p>	<p>1 prévenu</p> <p>violation simple des règles de la circulation, infraction prétendument commise le 25.01.2025 à Tavannes</p> <p>+</p> <p>violation grave des règles de la circulation, infraction prétendument commise le 25.01.2025 à Tavannes</p> <p>+</p> <p>violation des obligations en cas d'accident, infraction prétendument commise le 25.01.2025 à Tavannes</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Président : Montavon</p> <p>Greffier : Imondi</p>

06 novembre 2026 08:35 heures journée complète + Rendu du jugement : le 12 novembre 2026 à 10:00 heures Salle 00-18 (rez-de- chaussée) PEN 26 415	1 prévenu 1 partie plaignante infraction grave à la loi sur les stupéfiants, infraction prétendument commise entre le 28.03.2022 et le 07.09.2022 à Granges, à Crémines et ailleurs en Suisse + entrave aux mesures de constatation de l'incapacité de conduire, infraction prétendument commise le 21.06.2022 à Bienne + violation des obligations en cas d'accident, infraction prétendument commise le 21.06.2022 à Bienne + lésions corporelles simples par négligence, infractions prétendument commises le 21.06.2022 à Bienne + infraction à la loi sur les étrangers et l'intégration, infraction prétendument commise entre le 24.03.2022 et le 07.09.2022 à Granges et Crémines Comparution du Ministère public	Tribunal collégial à 5 juges Président : Aubry Greffier : Imondi
09 novembre 2026 08:35 heures 3:30 h Salle 03-09 (3e étage) PEN 26 689	1 prévenu induire la justice en erreur, infraction prétendument commise le 19.03.2026 à La Neuveville	Juge unique débats opposition Président : Richard Greffière e.r. : Moura

<p>16 novembre 2026</p> <p>08:35 heures</p> <p>journée complète</p> <p>Salle 00-18 (rez-de-chaussée</p> <p>+</p> <p>17 novembre 2026</p> <p>08:35 heures</p> <p>matinée de réserve</p> <p>Salle 03-09 (3e étage)</p> <p>+</p> <p>Rendu du jugement le : 19 novembre 2026 à 14:00 heures</p> <p>Salle 00-18 (rez-de-chaussée</p> <p>PEN 26 12 à 14</p>	<p>3 prévenus</p> <p>1 partie plaignante</p> <p>1. escroquerie, éventuellement obtention illicite de prestations d'une assurance sociale ou de l'aide sociale, infraction prétendument commise entre le 01.07.2020 et le 31.08.2021 à Romont</p> <p>+</p> <p>escroquerie, infraction prétendument commise entre le 14.04.2020 et le 15.04.2020 à Aigle</p> <p>+</p> <p>faux dans les titres, évent. instigation, infraction prétendument commise le 14.04.2020 à Aigle</p> <p>+</p> <p>usage abusif de permis et de plaques, infraction prétendument commise le 24.04.2024 à Romont</p> <p>2. escroquerie, éventuellement obtention illicite de prestations d'une assurance sociale ou de l'aide sociale, infraction prétendument commise entre le 01.07.2020 et le 31.08.2021 à Romont</p> <p>3. escroquerie, infraction prétendument commise entre le 14.04.2020 et le 15.04.2020 à Aigle</p> <p>+</p> <p>faux dans les titres. Infraction prétendument commise le 14.04.2020 à Aigle</p> <p>+</p> <p>usage abusif de permis et de plaques, infraction prétendument commise le 03.07.2024 à Perrefitte</p>	<p>Juge unique débats accusation</p> <p>Président : Richard</p> <p>Greffière : Incici</p>
<p>17 novembre 2026</p> <p>09:00 heures</p> <p>05:00 heures</p> <p>+</p> <p>Rendu du jugement le : 19 novembre 2026 à 09:00 heures</p> <p>Salle 00-18 (rez-de-chaussée</p> <p>PEN 25 782 + 783</p>	<p>1 prévenu</p> <p>infraction qualifiée à la loi sur les stupéfiants, infraction prétendument commise entre le 01.07.2020 et le 12.01.2022 à Tavannes, Bienne, Genève et ailleurs en Suisse</p> <p>+</p> <p>obtention illicite de prestations d'une assurance sociale ou de l'aide sociale, infraction prétendument commise d'octobre 2020 à janvier 2022 à Tavannes</p> <p>+</p> <p>contraventions à la loi sur les stupéfiants, infractions prétendument commises entre janvier 2021 et le 24.10.2022 à Tavannes</p> <p>Comparution du Ministère public</p>	<p>Juge unique débats accusation</p> <p>Président : Montavon</p> <p>Greffier: Rérat</p>

19 novembre 2026 08:35 heures journée complète Salle 03-11 (3e étage) PEN 26 331 + 332	2 prévenus / parties plaignantes 1. et 2. dommages à la propriété, infractions prétendument commises le 23.05.2025 aux Prés-d'Orvin + voies de fait, infractions prétendument commises le 23.05.2025 aux Prés-d'Orvin	Juge unique débats opposition Président : Aubry Greffière e.r. : Moura
26 novembre 2026 08:35 heures journée complète + Rendu du jugement le 4 décembre 2026 à 09:00 heures Salle 00-18 (rez-de- chaussée) PEN 25 140	1 prévenu 1 partie plaignante tentative d'actes d'ordre sexuel avec une enfant, infraction prétendument commise entre le 29.09.2010 et le 29.09.2012 à La Neuveville	Juge unique débats accusation Président : Richard Greffière : Heyer
26 novembre 2026 08:35 heures ½ journée Salle 03-09 (3e étage) PEN 26 561	1 prévenue infraction à la loi sur l'école obligatoire, infraction prétendument commise du 13.01.2026 au 24.02.2026 à Reconvilier	Juge unique débats opposition Président : Aubry Greffier e.r. Ismajili

Remarques:

- Toutes les audiences se tiennent, en principe, à la rue de l'Union 13, 2502 Bienne.
- Des modifications de dernière minute dans le plan des audiences sont réservées. Pour toutes questions veuillez prendre contact avec le greffe pénal du tribunal (031 636 42 90).

Prière de respecter les consignes suivantes:

- Les téléphones portables doivent être éteints avant d'entrer dans la salle d'audience.
- Les enregistrements sonores et/ou vidéo ne sont pas autorisés en salle d'audience.
- Il n'est pas permis d'emporter des boissons ou de la nourriture dans la salle d'audience.
- Il est souhaité que les classes d'école et les grands groupes s'annoncent au préalable.
- Les débats publics sont accessibles à tous, les personnes de moins de seize ans devant toutefois avoir l'autorisation de la direction de la procédure pour y assister (art. 69 al. 4 CPP).
- - Le tribunal peut restreindre partiellement la publicité de l'audience ou ordonner le huis clos:
 - a) si la sécurité publique et l'ordre public ou les intérêts dignes de protection d'une personne participant à la procédure, notamment ceux de la victime, l'exigent;
 - b) en cas de forte affluence (art. 70 CPP).